POLLUTIONS DIFFUSES AGRICULTURE

Fiche n°8

Enjeux :

Les pollutions diffuses sont une source de déclassement importante des cours d'eau de Loire Atlantique. Près de 5% des cours d'eau sont déclassés par les nitrates, et près de 55% des cours d'eau sont en risque de ne pas atteindre le bon état en lien avec les pesticides.

Par ailleurs les taux de nitrates en eau brute dépassent régulièrement le seul de potabilité (50 mg/l) sur les captages d'eau potable de Machecoul, Vritz-Candé et Nort-sur-Erdre, rendant le traitement de l'eau très couteux, et justifiant leur classement en captage prioritaire.

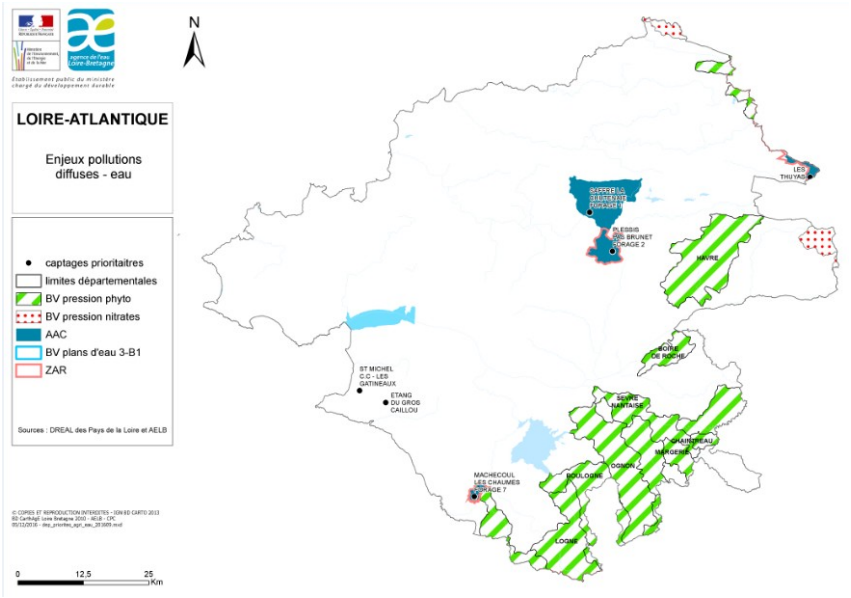

Leviers et pilotage :

Leviers réglementaires :

- **Le plan Ecophyto II**, publié le 26 octobre 2015 : réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de 50% à l'horizon 2025, avec un objectif intermédiaire de 25% en 2020.

- **5ème programme d'actions contre les nitrates d'origine agricole - arrêté régional du 28 août 2012, complété par l'arrêté du 31 décembre 2013** : conditions de l'équilibre de la fertilisation par culture

- le Grenelle de l'environnement identifie des captages dits "prioritaires" pour lesquels des plans d'actions étaient à mettre en place avant fin 2012.

- SDAGE 2016-2021 :

disposition 2 : réduire la pollution par les nitrates
disposition 3 : réduire la pollution organique et bactériologique
disposition 4 : maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
disposition 5 : maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
disposition 6 : protéger la santé en protegeant la ressource en eau

- Dispositions spécifiques des **SAGE**

Leviers financiers : subventions de l'agence de l'eau via les contrats territoriaux

enveloppe du PAOT allouée aux actions sur les pollutions diffuses agricoles : 25 M€

Stratégie :

- **réduction des apports** en intrants agricoles, avec la mise en œuvre du plan d'actions régional nitrates et du plan Ecophyto,
- **limitation des transferts** de polluants vers les nappes et cours d'eau. Ces actions concernent principalement la restauration des haies bocagères, de la rypisylve et des zones tampons, permettant de ralentir et réduire les flux polluants.

Priorités de PAOT :

Les priorités seront données :
- aux 5 captages prioritaires du département, dont les plans d'actions doivent être achevés : P0
- à la prise en compte des enjeux littoraux : P1

- spécifiquement pour les pesticides : la priorité sera donnée aux cours d'eau identifiés par l'étude de priorisation DREAL (se reporter à la fiche spécifique)

- spécifiquement pour les nitrates : les cours d'eau dont les taux de nitrates dépassent les 50mg/l (se reporter à la fiche spécifique)

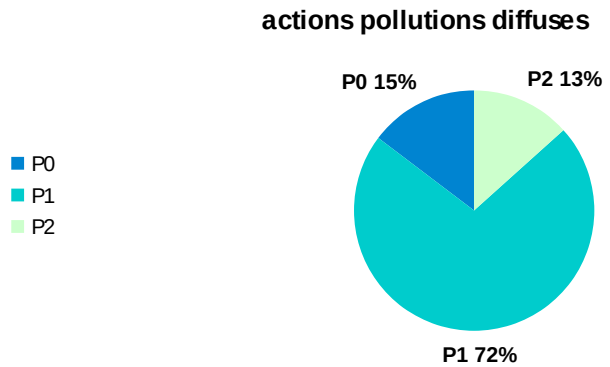

➔ Actions à mener :

➔ Identification des maîtres d'ouvrages
➔ Réalisation d'études
➔ Mise en place des programmes d'actions
➔ Animation, coordination, suivi et évaluation

Captages prioritaires :
➔ Mise en place et suivi des plans d'actions de captage prioritaire
➔ Limitation des transferts agricoles, en s'appuyant sur le contrat de plan état-région

Aménagement de l'espace agricole : pour éviter les fuites à la parcelle, que ce soit en lien avec l'érosion, aux pesticides, aux transferts de nutriments, particulièrement le phosphore qui semble un élément très pénalisant pour la qualité de nos cours d'eau de faibles débits.

Actions littorales :
➔ Identification des points réglementaires facilitateurs : Accompagnement des maires, pouvoirs de police locaux pour combiner les leviers réglementaires, financiers et l'accompagnement technique afin de faciliter les actions en domaine privé soutenues pour certaines financièrement par l'AELB..
➔ Équipement rapide de tous les points règlementaires de l'arrêté du juillet 2015 afin de s'assurer de nos capacits collectives à identifier les points critiques majeurs
➔ Mise en oeuvre des actions définies dans les profils baignades et les profils conchylicoles.

Objectifs 2017

. Mise en place et suivi
des plans d'actions de captages prioritaires
. Animation / mise en oeuvre du plan ECOPHYTO II
. Elaboration, mise en oeuvre et suivi
des contrats pollutions diffuses
. Mise en oeuvre du programme d'actions nitrates